

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELJERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

APPROBATION DES REPRÉSENTANTS DU CCAS AU SEIN DES
INSTANCES DES COPOPRIETES APPARTENANT AU CCAS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

Vu la délibération n° CA202605-DEL9 du 29 avril 2026 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à représenter le CCAS au sein des assemblées générales des copropriétés dont celui-ci est copropriétaire ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard est copropriétaire d'un immeuble bâti et qu'il convient, à ce titre, d'assurer sa représentation lors des assemblées générales de copropriétaires.

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a proposé la désignation de Monsieur **Jean de FONTANGES** en qualité de représentant titulaire et de Madame **Sylvie LEMOINE** en qualité de représentante suppléante, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal.

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur **Jean de FONTANGES** en qualité de représentant titulaire et de Madame **Sylvie LEMOINE** en qualité de représentante suppléante du CCAS, habilités à siéger aux assemblées générales des copropriétés appartenant au CCAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

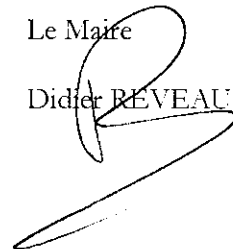
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.